

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt six novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CHATEAU - CLEMENCEAU - JANVIER ESPINOLA - MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER

Excusés :

Absents : Mme DUMAS LEVY - MM. LEVY et TREMBLO

Secrétaire de séance M GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2012

Le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2011

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais pour 2011. Le Conseil donne un avis favorable

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SMICVAL

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du SMICVAL. La situation financière du syndicat est satisfaisante et a permis une baisse de l'imposition des contribuables depuis 2 ans. Le Conseil donne un avis favorable à ce rapport.

EMPRUNTS POUR L'AMENAGEMENT DE BOURG

Monsieur MOURLOT expose au Conseil Municipal les projets des différents emprunts qui seront engagés en 2013 pour la réalisation des travaux de l'aménagement de bourg.

Deux emprunts auprès du Crédit Agricole :

- Un de 150 000 € au taux fixe de 5,25 % sur 20 ans
- Un de 80 000 € au taux de 3,51 % sur 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois

Trois emprunts auprès du Crédit Mutuel

- Un de 133 500 € au taux fixe de 4,97 % sur 20 ans
- Un de 40 000 €, relais TVA, sur 2 ans, au taux variable Euribor 3 mois + marge de 2,59 %
- Un de 40 000 €, relais subventions, sur 2 ans au taux variable Euribor 3 mois + marge de 2,59 %

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces emprunts.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Monsieur qu'il convient de prendre des décisions modificatives afin de régulariser certaines écritures de fin d'année.

A savoir :

1)

Fonctionnement

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Compte 7325	+ 4 574	Compte 61523	+ 8 840
Compte 7388	+ 7 766		
Compte 74127	- 3 500		
		Compte 6455	+ 3 000
		Compte 022	- 3 000

Investissement

Dépenses :

Opération 10003 Compte 2151 - 8 750

Recettes :

Opérations 10003 compte 1323 - 8 750

2)

Investissement

Dépenses :

Opération 10002

Opération 10002 compte 2184 + 300

Opération ONA compte 020 - 300

3)

Convention d'aménagement de bourg

Dépenses

Opération 10004 compte 21512 + 86 000

Recettes :

Opération 10004 compte 16412 + 13 000

Opération 10004 compte 1321 + 73 000

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALES DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour la Garantie Maintient de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire de leur agents. Le Conseil après en avoir délibéré décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labélisée.

AUTORISATION DE PARTICIPER A L'ACTE DE VENTE « BERGE/LAZAILLE- BOUCAUD » ENVUE D'OBTENIR UN DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain situé derrière l'ancienne poste, cadastré B 1926 « le bourg est » appartenant à Monsieur et Madame BERGE, va être vendu à Monsieur LAZAILLE et Mademoiselle BOUCAUD. La commune n'a pas obligation de préempter, toutefois Monsieur le Maire souhaite qu'un droit de passage soit réservé à la commune et, soit notifié sur l'acte de vente. Pour cela le Conseil Municipal doit l'autoriser à participer à l'acte de vente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à participer à l'acte de vente LAZAILLE – BOUCAUD afin d'obtenir un droit de passage situé sur la parcelle B n° 1926.

Les frais de notaire liés à cette mention seront pris en charge par la collectivité.

- Il sera précisé sur l'acte que le bénéficiaire pourra circuler comme bon lui semble, il devra laisser la voie libre et ne rien y entreposer et supportera tous les frais d'entretien du passage.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013

Monsieur le maire expose au Conseil la nécessité de fixer le montant de la redevance d'assainissement collectif pour 2013. Le Conseil décide de fixer la redevance d'assainissement à 1,23 € le m³ et la prime annuelle à 39 €, ceci à compter du 1^{er} janvier 2013 (soit une augmentation de 2%)

ABRIS BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention a été allouée à la commune pour la réalisation d'un abri bus. Après discussion le Conseil pense à deux lieux « Poncla » ou « la Pistolette ». Le choix sera à définir pour la réunion de janvier.

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être mandaté avant le vote du budget. Il est donc nécessaire de prendre une délibération autorisant le mandatement de certaines dépenses début 2013. Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

Opération 10001	1 298 €
Opération 10002	1 775 €
Opération 10003	8 000 €

Le Conseil accepte les propositions.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'appel d'offre pour l'action I. Après examen la commission choisit :

Lot n°1 Terrassement – VRD – Assainissement

- L'entreprise SCREG SUD OUEST pour un montant de 681 571,88 € HT

Lot n° 2 Espace verts - arrosage

- JBL ESPACES VERTS pour un montant de 36 614 € HT

Un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BERCAT sera signé par le Maire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour les 2 phases de l'action I à savoir : pour le lot n° 1 VRD et pour le lot n° 2 Espaces verts. Le Conseil donne un avis favorable.

Suite au devis du SDEEG (éclairage public) d'un montant de 66 845,64 € TTC, il est nécessaire de demander auprès du Syndicat d'Electrification une subvention dans le cadre du FEMREB (Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electriques en Blayais) 2012 et 2013. Le plan de financement proposé sera donc le suivant :

FEMREB (35%) sur 2 ans	23 395,97 €
Part restant à la commune	43 449,67 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de remerciements des restaurants du cœur pour le don que la commune leur a alloué.

Monsieur GAUTIER informe le Conseil que le SIAR (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural) ne demandera pas de cotisation en 2013 et qu'il sera dissous en 2014.

La séance a été levée à 21 heures 15

Prochain conseil le 7 janvier 2013